

DÉCRET N° 2018 – 221 DU 13 JUIN 2018

portant nomination à titre de régularisation au grade de Médecin-Commandant, et promotion au grade de Médecin-Lieutenant-colonel du Médecin-Commandant **DADJO AHANNONGBE Bernadin Yves Fawanou**.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 90-16 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-415 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** le décret n° 2013-156 du 26 mars 2013 portant promotion aux grades supérieurs des officiers supérieurs des Forces armées béninoises, au titre des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de l'année 2013 ;
- vu** la décision n° 2017-2076/MDN/DC/SG/DAF/SA du 07 juillet 2017 portant mise en place d'une commission technique chargée d'étudier les cas d'omission de candidats aux sessions précédentes des travaux d'avancement et de formuler des propositions de reconstitution de carrière des intéressés ;
- vu** le rapport n° 2017-02/MDN/COM/OM-2017 du 27 juillet 2017 de la commission technique chargée d'étudier les cas d'omission de candidats aux sessions précédentes des travaux d'avancement ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 13 juin 2018,



DÉCRÈTE :

Article premier

Le Médecin-Commandant **DADJO AHANNONGBE Bernadin Yves Fawanou** est nommé à titre de régularisation aux grades de :

- Médecin-Commandant à compter du 1^{er} octobre 2012 ;
- Médecin-Lieutenant-colonel à compter du 1^{er} octobre 2017.

Article 2

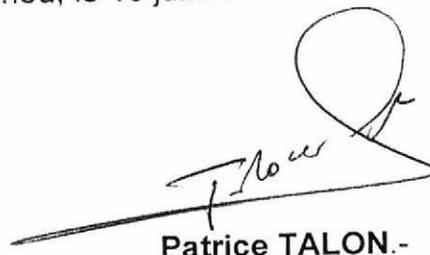
La nomination et la promotion à titre de régularisation ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement dans les conditions définies par les textes en vigueur en la matière.

Article 3

Le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 13 juin 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN